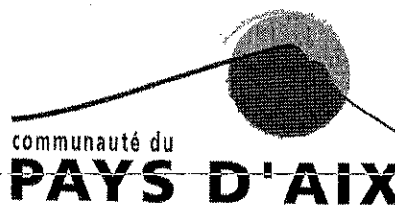


Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131010-2013_A177-DE
Date de télétransmission : 16/10/2013
Date de réception préfecture : 16/10/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A177

OBJET : Aménagement du territoire - Projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Ligne B : La Mayanelle/Val St André à Aix-en-Provence - Modalités de la concertation

Le 10 octobre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au chapiteau Kiffa à Vitrolles, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 4 octobre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dabha - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CLEVEL Caroline - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DUFOUR Jean-Pierre - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GOUIRAND Daniel - GRANIER Michel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OULMI Nadira - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TRINQUIER Noëlle - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : GERARD Jacky suppléé par DUFFAU Josiane - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MARTIN Richard suppléé par LANFRANCO Anne - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités

Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à PIN Jacky - AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri - AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique - BENON Charlotte donne pouvoir à GERACI Gérard - BONFILLON Jean donne pouvoir à GOUIRAND Daniel - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - CHARRIN Philippe donne pouvoir à BARRET Guy - CIOT Jean-David donne pouvoir à NICOLAOU Jean-Claude - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DECARA Yannick donne pouvoir à DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean donne pouvoir à BOYER Michel - DILLINGER Laurent donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - DUPERREY Lucien donne pouvoir à DELAVET Christian - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - FOUQUET Robert donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - GARÇON Jacques donne pouvoir à CHEVALIER Eric - GARNIER Eliane donne pouvoir à BUCCI Dominique - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JONES Michèle donne pouvoir à PIERRON Liliane - JOUVE Mireille donne pouvoir à CHARDON Robert - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - LOUIT Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre - MATAS Henri donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - MERGER Reine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - NELIAS Mireille donne pouvoir à GARCIA Daniel - ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques - PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - RENAUDIN Michel donne pouvoir à LICCIA Marcel - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MICHEL Claude - TERME Françoise donne pouvoir à BERNARD Christine - TONIN Victor donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile - CANAL Jean-Louis - DAGORNE Robert - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - GOURNES Jean-Pascal - JAUME Emmanuelle - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - POTIE François - ROUGIER Jacques

Secrétaire de séance : Loïc GACHON

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 10 OCTOBRE 2013

Rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Aménagement du Territoire / Déplacements, Transports et Infrastructures

**Objet : Projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Ligne B : La Mayanelle/Val St André à Aix en Provence - Modalités de la concertation règlementaire
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Par délibération N° 2010_A112 du 24 juin 2010, le Conseil de Communauté a approuvé le programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) reliant le quartier de la Mayanelle au Val Saint André à Aix-en-Provence.

Par délibération N° 2012_B390 du 8 novembre 2012 le Bureau communautaire a approuvé la convention relative à la réalisation et au financement du projet de BHNS ligne B, entre L'Etat, L'Agence de financement des infrastructures de transport de France, et la Communauté du Pays d'Aix, convention signée le 21 juin 2013.

Compte tenu de son ampleur, l'opération de BHNS ligne B doit faire l'objet d'une concertation préalable, qui est planifiée de manière prévisionnelle entre juin et septembre 2014. Les modalités de cette concertation vous sont proposées dans la présente délibération, et doivent être dès à présent actées pour des raisons de planning et d'ordonnancement des procédures règlementaires.

Exposé des motifs :

Stratégie urbaine :

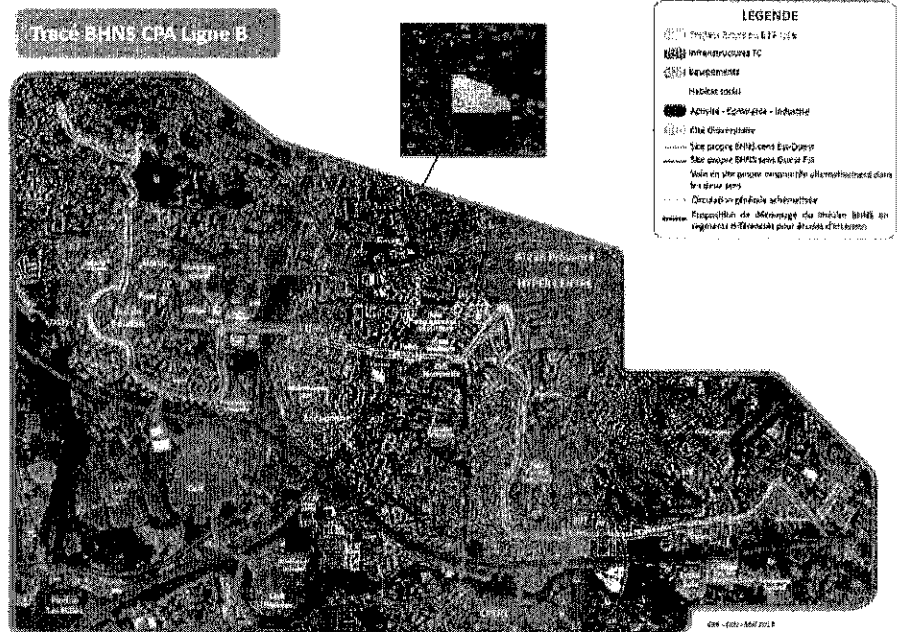
La ligne B de BHNS sert un objectif de liaison efficace Est Ouest de l'agglomération Aixoise sur 9.5km, réduisant ainsi l'effet de coupure urbaine créé par les infrastructures autoroutières, permettant de relier entre eux les grands équipements et les différents quartiers.

En effet le projet de ligne B du BHNS Est-Ouest assure la couverture de grands quartiers d'habitat social de la commune (Le Jas de Bouffan, Encagnane), du centre ville (gares, Rotonde), des facultés, et reliera entre eux plusieurs pôles d'échanges et parcs relais.

La ligne B de BHNS constitue ainsi pour l'agglomération du Pays d'Aix une réponse adaptée de desserte Est Ouest, à la fois support de requalification urbaine, de liens sociaux et fonctionnels. Elle s'inscrit en parfaite cohérence avec le schéma global de gestion des déplacements urbains et de développement du territoire du Pays d'Aix.

Vu l'importance de cette opération dont les travaux sont estimés à 58.7M€ HT, il est nécessaire, en application des articles L.300-2 et R.300-1 du Code de l'urbanisme, d'organiser une concertation préalable sur ce projet.

Bien que le déroulement de cette concertation soit planifié de manière prévisionnelle entre juin et septembre 2014, ses modalités doivent être dès à présent actées pour des raisons de planning opérationnel et d'ordonnancement des procédures règlementaires, et vous sont proposées dans la présente délibération



La concertation du projet de BHNS ligne B sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- L'information précise sur le temps de déroulement la concertation préalable, ainsi que sur les dates, lieux et heures de réception du public se fera par voie de presse, et par annonce sur le site Internet de la CPA.
- Un dossier présentant le projet pour en permettre une parfaite compréhension sera mis à disposition du public pendant toute la durée de la concertation préalable.
- Un registre destiné à recueillir les observations et les propositions de la population sera mis à disposition du public pendant toute la durée de la concertation préalable.
- Trois réunions publiques (dont les dates, heures et lieux seront précisés par avis dans la presse) seront organisées sur la commune d'Aix-en-Provence, au cours desquelles le projet sera exposé et expliqué.
- Une exposition permanente avec plans et documents explicatifs du projet sera à disposition du public pendant toute la durée de la concertation préalable
- Le site Internet de la Communauté du Pays d'Aix comportera les données principales d'information sur le projet.

A l'issue de l'ensemble de cette démarche, un bilan de la concertation sera présenté devant les instances de décision communautaires, qui décideront de son adoption. Ce bilan fera alors l'objet d'une publicité et sera mis à disposition du public.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-6 et suivants ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-2 et R.300-1;

VU la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 ;

VU la délibération N° 2010_A112 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 approuvant le programme du projet de BHNS ligne B ;

VU la délibération N° 2012_B390 du Bureau communautaire du 8 novembre 2012 approuvant la convention relative à la réalisation et au financement du projet de BHNS ligne B, convention signée le 21 juin 2013 ;

VU l'avis de la Commission Transports du 16 septembre 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 26 septembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** les modalités de la concertation préalable du projet de BHNS ligne B telles que décrites ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure de concertation

OBJET : Aménagement du territoire - Projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Ligne B : La Mayanelle/Val St André à Aix-en-Provence - Modalités de la concertation

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	134
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	134
Majorité absolue	68
Pour	134
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



15 OCT. 2013